

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 12 AOÛT 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est cependant absent le conseiller Mathieu Caron.

Sont également présents le directeur général et greffier, le directeur général adjoint et greffier adjoint ainsi que 9 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19h05.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression «adoptée à l'unanimité», présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2019-08-280 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, avec ses ajouts et ses retraites :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- LÉGISLATION

- 1-1 Adoption de l'ordre du jour
- 1-2 Adoption des procès-verbaux

2- ADMINISTRATION

- 2-1 Adoption des comptes et des chèques – Juillet 2019
- 2-2 Engagement des dépenses – Août 2019
- 2-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 31 juillet 2019
- 2-4 Formation des élus – certificat en compétences municipales - FQM
- 2-5 Formation Webinaire FQM
- 2-6 Vérificateur externe – soumission par voie d'invitation

- 2-7 Signataire autorisé – Caisse Populaire Desjardins Gracefield (**REPORTÉ**)
- 2-8 Signataire autorisé – SAAQ (**REPORTÉ**)
- 2-9 Autorisation - destruction de documents
- 2-10 Formation pour la direction générale
- 2-11 Appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – tarification reliée à l’exploitation de la faune
- 2-12 Appui à Équité Outaouais – pour un investissement public équitable en santé, en éducation et en justice sociale entre l’Outaouais et les autres régions comparables au Québec
- 2-13 Mise-à-jour de la liste des personnes pouvant composer un comité de sélection
- 2-14 Paiement cellulaire – Sylvain Hubert (**AJOUT**) (**RETIRÉ**)
- 2-15 Résolution opérant un transfert budgétaire et pour payer la Corporation du Parc régional du Lac 31-Miles (**AJOUT**)
- 2-16 Résolution relative à la formation de secouriste au bureau administratif (**AJOUT**)
- 2-17 Résolution – Formation – Contrats des organismes publics (**AJOUT**)
- 2-18 Résolution – bureau – ventilation (**AJOUT**) (**REPORTÉ**)
- 2-19 Résolution opérant un transfert budgétaire en lien avec la caserne incendie (**AJOUT**)
- 2-20 Résolution – Affichage de poste – Directeur général adjoint et greffier adjoint (**AJOUT**)
- 2-21 Ramassage poubelles et recyclage – Descente à bateau de la Baie Matte (**AJOUT**)
- 2-22 Réparation du panneau d’affichage numérique (**AJOUT**)

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4-1 Adoption du règlement no. 192-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d’ajouter la classe d’usage H1 à l’intérieur de la zone V178 pour autoriser les bâtiments résidentiels ne contenant qu’un seul logement
- 4-2 Adoption du règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de

Northfield) afin d'ajouter à la zone V162 la classe d'usage C6 pour autoriser les commerces spécialement aménagés pour de l'hébergement

- 4-3 Nomination d'un inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement
- 4-4 Formation d'un comité spécial – zone d'intervention spéciale (ZIS) (**RETIRÉ**)
- 4-5 Résolution relative à la zone d'intervention spéciale (ZIS) (**AJOUT**)

5- TRANSPORT

- 5-1 Contrôle des petits outils

6- HYGIÈNE DU MILIEU

- 6-1 Programme Primeau – sous-volet 1.1 – mandat au service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- 6-2 Programme Primeau – volet 2 (**RETIRÉ**)
- 6-3 Collecte spéciale de débris de matériaux pour les citoyens ayant subis un sinistre en lien avec l'inondation
- 6-4 Remboursement – Monsieur McAfee

7- LOISIRS ET CULTURE

- 7-1 Adoption d'une politique relative à l'utilisation du parc des loisirs ou du gazébo (**REPORTÉ**)
- 7-2 Installation de caméras de sécurité au gazébo et à la patinoire (**REPORTÉ**)
- 7-3 Formation sur l'entretien des aires de jeux (**REPORTÉ**)
- 7-4 Location d'une tente – festival d'été 2020
- 7-5 Signature – contrat de Stéphanie St-Jean – festival d'été 2020
- 7-6 Signature – contrat de Patrick Norman – festival d'été 2020
- 7-7 Organisation –souper au bénéfice de la Société d'Alzheimer (**REPORTÉ**)
- 7-8 Commandite – Les Chevaliers de Colomb (**AJOUT**)

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8-1 Colloque sur la sécurité publique 2019

- 8-2 Formation Croix-Rouge en sécurité civile (**REPORTÉ**)
- 8-3 Formation webinaire FQM (**REPORTÉ**)
- 8-4 Visite de prévention relatives aux détecteurs de fumée (**REPORTÉ**)
- 8-5 Borne sèche – Chemin Marks (**AJOUT**) (**REPORTÉ**)
- 8-6 Station hydrométrique (**AJOUT**) (**REPORTÉ**)
- 8-7 Démission pompier (**AJOUT**)

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCES

12- VARIA :

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-08-281 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Ordinaire du 8 juillet 2019;
- Extraordinaire du 17 juillet 2019.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-282 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / JUILLET 2019

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposée au comité des finances, pour un total de 767 619,00 \$.

- Rapport des salaires nets: 141 425,03 \$;
- Liste sélective des chèques : chèques no. 24 383 à 24 593 pour un montant de 414 597,65 \$;
- Liste des prélèvements : no. 248 à 304 pour un montant de 211 596,32 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-283 ENGAGEMENT DE DÉPENSES /AOÛT 2019

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	867,58 \$
Sécurité publique	5 283,10 \$
Aqueduc et égout	9 246,29 \$
Transport	4 900,26 \$
Urbanisme	428,96 \$
Loisirs	2 529,45 \$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2019-08-283.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de rapport :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 juillet 2019.

2019-08-284 FORMATION DES ÉLUS – CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES – FQM

CONSIDÉRANT la pertinence de former des élus de manière à ce qu'ils assurent mieux leurs fonctions;

CONSIDÉRANT la pertinence de former un élu et de lui permettre d'obtenir un certificat en compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser la dépense suivante auprès de la FQM, le tout pour le conseiller Bernard Duffy : La formation « La gestion financière municipale », au montant de 440,00\$, plus les taxes applicables. Cette formation sera tenue le 26 octobre 2019 à Fort-Coulonge. Sont également inclus avec la présente autorisation les frais de déplacement et les frais de restaurant;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-285 FORMATION WEBINAIRE FQM

CONSIDÉRANT la nécessité et l'intérêt de former notre directeur général adjoint en matière de règles d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser Sylvain Hubert, notre directeur général adjoint, à suivre la formation webinaire FQM intitulée « Le non-respect des règles d'appel d'offres et les effets sur la validité des contrats », le tout pour un montant de 80,00 \$, plus les taxes applicables. Cette formation doit avoir lieu le 22 octobre 2019.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-286 VÉRIFICATEUR EXTERNE – SOUMISSION PAR VOIE D'INVITATION

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un vérificateur externe pour les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'autoriser la direction générale à demander des soumissions par voie d'invitation pour le mandat de vérification externe complète, pour un terme de 3 ans, soit les exercices financiers 2019, 2020 et 2021.

Le Conseil donne donc directive à la direction générale d'inviter :

- 1) Langevin Grondin CPA Inc.;
- 2) Monique L. Fortin CPA Inc.;
- 3) Dignard Ethier CPA Inc.;
- 4) Piché & Lacroix CPA Inc.

Le Conseil donne également mandat à la direction générale d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-287 AUTORISATION – DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE selon le guide des documents municipaux nous pouvons détruire certains documents ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de destruction de la part de notre employée, Madame Danielle Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser la destruction des documents qui sont expressément mentionnés dans la lettre du 5 juin 2019 qui est jointe en annexe aux présentes.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-288 FORMATION POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la nécessité de former notre directeur général adjoint et greffier adjoint;

CONSIDÉRANT que ce dernier est devenu membre de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT que pour être membre dudit organisme, il est requis de suivre une formation obligatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser Sylvain Hubert, notre directeur général adjoint, à suivre la formation en ligne « Directeur général et secrétaire-trésorier : environnement légal, politique et public » auprès de l'ADMQ, le tout pour le coût de 379,00 \$, plus les taxes applicables. Cette formation est d'une durée approximative de 22 heures.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-289 APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS – TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE

CONSIDÉRANT la résolution reçue en provenance de la Municipalité de Montcerf-Lytton et portant le numéro 2019-06-446;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a demandé à plusieurs reprises au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'exclure, de son projet de règlement de tarification reliée à l'exploitation de la faune, la tarification reliée à l'exploitation de la faune, les interventions des MRC ou des citoyens lorsque ces dernières sont effectuées en vertu des articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT que malgré la demande présentée préalablement à l'adoption de la nouvelle tarification et des préoccupations soulevées suite à son adoption, les exceptions demandées n'ont pas été exclues dudit règlement de tarification du MFFP;

CONSIDÉRANT que les frais facturés au citoyen présentant une demande de certificat d'autorisation au MFFP, pour des interventions visées aux articles 103 à 110 de la LCM, sont actuellement de 633,00 \$, demande qui était auparavant sans frais;

CONSIDÉRANT que de telles interventions doivent fréquemment être réalisées par des citoyens pour des besoins essentiels, particulièrement dans les municipalités sans réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche, afin de demander à nouveau au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de revoir la tarification imposée aux citoyens présentant une demande de certificat d'autorisation pour des interventions réalisées en vertu des articles 103 à 110 de la LCM.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution à la Municipalité de Montcerf-Lytton, à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à Monsieur Robert Bussière, député de Gatineau, et à Monsieur Mathieu Lacombe, Ministre responsable de la région de l'Outaouais. La présente résolution sera également transmise au député fédéral de notre comté, Monsieur William Amos.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-290 APPUI À ÉQUITÉ OUTAOUAIS – POUR UN INVESTISSEMENT PUBLIC ÉQUITABLE EN SANTÉ, EN ÉDUCATION ET EN JUSTICE SOCIALE ENTRE L’OUTAOUAIS ET LES AUTRES RÉGIONS COMPARABLES AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution reçue en provenance de la Municipalité de Montcerf-Lytton et portant le numéro 2019-06-447;

CONSIDÉRANT que les secteurs de la santé, de l’éducation et de la justice sociale sont sous-financés au Québec;

CONSIDÉRANT l’Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique, par rapport aux autres régions comparables du Québec, puisqu’elle n’obtient pas sa part en ce qui concerne la répartition des fonds publics *per capita*, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d’infrastructure et d’équipement, ce qui provoque entre autres des dépenses énormes pour les soins prodigués en Ontario;

CONSIDÉRANT que l’Outaouais souffre d’un manque de programmes collégiaux et de baccalauréat, ce qui force une partie importante de notre jeunesse à aller étudier à l’extérieur de notre région et à s’exiler définitivement;

CONSIDÉRANT que le financement de nos organisations communautaires est gelé depuis des années, et que, par conséquent, les besoins en services sociaux de notre population défavorisée sont négligés par faute de moyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

Que la Ville de Gracefield appuie la campagne d’Équité Outaouais et demande au gouvernement :

- Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec;
- Une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s’exiler;
- Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d’entraide et de justice sociale.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution à la Municipalité de Montcerf-Lytton, à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à Monsieur Robert Buissière, député de Gatineau, et à Monsieur Mathieu Lacombe, Ministre responsable de la région.

Le maire Réal Rochon, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

**2019-08-291 MISE-À-JOUR DE LA LISTE DES
PERSONNES POUVANT COMPOSER UN
COMITÉ DE SÉLECTION**

CONSIDÉRANT notre règlement 91-2011;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la liste des fonctionnaires pouvant former un comité de sélection pour l'étude de soumission comportant un système de pondération et d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

D'annuler la résolution 2015-10-355.

De nommer les personnes suivantes pour faire partie d'une liste des fonctionnaires pouvant faire partie d'un comité de sélection pour l'étude de soumissions comportant un système de pondération et d'évaluation des offres, ladite liste comportant cinq noms est jointe en annexe aux présentes.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 573.1.0.13 de la *Loi sur les cités et villes*, l'identité de ces noms dérogent de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et ne peuvent être publiquement divulgués par les élus et les fonctionnaires de la Ville.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-08-292 RÉOLUTION OPÉRANT UN TRANSFERT
BUDGÉTAIRE ET POUR PAYER LA
CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU
LAC 31-MILES**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-05-175;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la Ville dans la Corporation du Parc régional du Lac 31-Miles fut plus élevée que prévue;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire un transfert budgétaire pour corriger ladite situation et pouvoir procéder au paiement final;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

De faire le transfert budgétaire, d'une somme de 3 776,10 \$, du poste 02 12000 141 (salaire greffe) au poste approprié visé par ladite quote-part.

De procéder au paiement, en septembre prochain, du solde dû à la Corporation du Parc régional du Lac 31-Miles, soit la somme de 13 776,10 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-08-293 RÉSOLUTION RELATIVE À LA
FORMATION DE SECOURISTE AU
BUREAU ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des employés administratifs ayant reçu la formation de secouriste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser la direction générale à faire suivre, par jusqu'à deux employés du bureau administratif, la formation « Secourisme en milieu de travail », laquelle est prodiguée par Santinel Inc., le tout à Gatineau à différentes dates en septembre.

La présente résolution autorise les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement et de restaurant.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-08-294 RÉSOLUTION – FORMATION –
CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS**

CONSIDÉRANT la nécessité de former notre directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'autoriser, pour Sylvain Hubert, le webinaire complet de la formation « Contrats des organismes publics » (6 heures), prodigué par l'entreprise Wolters Kluwer, le tout pour le coût de 445,00 \$, plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-08-295 RÉSOLUTION OPÉRANT UN TRANSFERT
BUDGÉTAIRE EN LIEN AVEC LA
CASERNE INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la caserne incendie a fait l'objet de dépenses supplémentaires en raison d'un rapport de la CNESST et que lesdites dépenses n'étaient pas prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser le transfert budgétaire d'une somme de 7 500,00 \$ du poste 02 61000 141 (salaire urbanisme) au poste 02 22000 522.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-296 RÉSOLUTION – AFFICHAGE DE POSTE – DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER ADJOINT

CONSIDÉRANT la nécessité éventuelle de pourvoir le poste de directeur général adjoint et greffier adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser la direction générale à procéder à l'affichage d'un poste de directeur général adjoint et greffier adjoint.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-297 RAMASSAGE POUBELLES ET RECYCLAGE – DESCENTE À BATEAU DE LA BAIE MATTE

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville eu égard au Parc régional du Lac 31-Miles, notamment quant aux îles situées à l'intérieur du territoire de la Ville de Gracefield;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

La Ville de Gracefield s'engage à ramasser les poubelles et le recyclage à la descente de la Baie Matte.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-08-298 RÉPARATION DU PANNEAU
D’AFFICHAGE NUMÉRIQUE**

CONSIDÉRANT le vandalisme qui a eu lieu sur le panneau d’affichage numérique

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D’autoriser la réparation du panneau d’affichage numérique par l’entreprise Libertevision inc., le tout au prix de 2 291,00 \$, plus les taxes applicables, le tout en conformité avec l’estimé 110-0949A en date du 12 août 2019. La présente résolution autorise également un dépôt de 1 000,00 \$.

Le maire Réal Rochon, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

**2019-08-299 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 192-2019
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NO. 138 (EX-MUNICIPALITÉ DE
NORTHFIELD) AFIN D’AJOUTER LA
CLASSE D’USAGE H1 À L’INTÉRIEUR DE
LA ZONE V178 POUR AUTORISER LES
BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS NE
CONTENANT QU’UN SEUL LOGEMENT**

CONSIDÉRANT qu’un premier projet de règlement a été adopté le 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu’une assemblée de consultation a eu lieu sur le présent sujet, le tout le 24 avril 2019, après avoir été précédé d’un avis public dûment publié le 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été déposé le 13 mai 2019 et qu’un second projet de règlement a été adopté le même jour;

CONSIDÉRANT qu’un avis aux personnes intéressées a été dûment publié le 1^{er} août 2019;

CONSIDÉRANT que suite à cet avis aux personnes intéressées, aucune demande n’a été déposée dans les délais prescrits par la loi;

CONSIDÉRANT que la version finale de ce règlement ne comporte aucun changement par rapport au second projet de règlement;

CONSIDÉRANT que copie dudit règlement a été rendue disponible aux élus plus de 72 heures avant la présente assemblée et que copie de ce règlement est jointe en annexe à la présente résolution;

CONSIDÉRANT que les élus du présent conseil municipal accordent expressément dispense d’en faire lecture intégrale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

Que le règlement no. 192-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter à la zone V178 la classe d'usage H1 pour autoriser les bâtiments résidentiels ne contenant qu'un seul logement soit adopté tel que déposé.

Que copie de ce règlement soit expédiée au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour y obtenir un certificat de conformité.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-08-300 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 193-2019
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NO. 138 (EX-MUNICIPALITÉ DE
NORTHFIELD) AFIN D'AJOUTER À LA
ZONE V162 LA CLASSE D'USAGE C6
POUR AUTORISER LES COMMERCES
SPÉCIALEMENT AMÉNAGÉS POUR DE
L'HÉBERGEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation a eu lieu sur le présent sujet, le tout le 8 juillet 2019, après avoir été précédé d'un avis public dûment publié le 29 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le 8 juillet 2019 et qu'un second projet de règlement a été adopté le même jour;

CONSIDÉRANT qu'un avis aux personnes intéressées a été dûment publié le 1^{er} août 2019;

CONSIDÉRANT que suite à cet avis aux personnes intéressées, aucune demande n'a été déposée dans les délais prescrits par la loi;

CONSIDÉRANT que la version finale de ce règlement ne comporte aucun changement par rapport au second projet de règlement;

CONSIDÉRANT que copie dudit règlement a été rendue disponible aux élus plus de 72 heures avant la présente assemblée et que copie de ce règlement est jointe en annexe à la présente résolution;

CONSIDÉRANT que les élus du présent conseil municipal accordent expressément dispense d'en faire lecture intégrale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

Que le règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter à la zone V162 la classe d'usage C6 pour autoriser les commerces spécialement aménagés pour de l'hébergement soit adopté tel que déposé.

Que copie de ce règlement soit expédiée au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour y obtenir un certificat de conformité.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-08-301 NOMINATION D'UN INSPECTEUR
ADJOINT EN BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que Monsieur Éric Gauthier est déjà à l'emploi de la Ville et qu'il est parfois pertinent qu'il fasse des inspections pour la Ville, notamment en ce qui concerne les installations relatives à l'eau et aux eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

De permettre, pour la Ville et accessoirement à ses fonctions actuelles, à Éric Gauthier d'agir à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, le tout effectif à compter des présentes.

Que ledit Monsieur Éric Gauthier soit donc nommé fonctionnaire désigné conformément à l'article 120 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et chargé de l'application du règlement de contrôle intérimaire no. 2009-206 sur le territoire de la Ville de Gracefield.

Que soit conféré au dit Éric Gauthier les pouvoirs de visite et d'inspection prévus aux règlements d'urbanisme.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution. Il est toutefois expressément précisé que la conseillère Katy Barbe déclare être la conjointe dudit Monsieur Éric Gauthier, s'être abstenue de participer aux discussions et ne pas avoir voté sur le présent sujet.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-08-302 RÉOLUTION RELATIVE À LA ZONE
D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS)**

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales (MAMH) a effectué un ajustement de la Zone d'intervention spéciale (ZIS) initiale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield est en désaccord avec la délimitation actuelle de ladite zone;

CONSIDÉRANT que le Ministère laisse aux municipalités jusqu'au 19 août 2019 pour soumettre des demandes et des observations au Ministère en lien avec ladite zone ajustée;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de faire modifier ladite zone pour qu'elle soit plus conforme à notre réalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

De donner la directive à la direction générale de faire au nom de la Ville les représentations nécessaires pour que la ZIS incluent :

- 1) Zone inondable 0-20 ans;
- 2) Zones touchées par les inondations 2016, 2017 et 2019.

De donner au directeur général le droit de signer tout document requis pour donner plein effet aux présentes.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-303 CONTRÔLE DES PETITS OUTILS

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de mieux contrôler les petits outils qui appartiennent à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

De donner la directive à notre Directeur des Travaux publics de procéder à la constitution d'un inventaire d'outils restreints pour chacun des camions ou gros équipements de la Ville. Ainsi, chacun de ceux-ci disposera d'un coffre individuel ayant des petits outils, ce coffre devant demeurer dans le camion ou le gros équipement auquel il est associé. La liste des outils de base que devra contenir chacun de ceux-ci est laissée à la discrétion du Directeur des Travaux publics. Quant aux achats de coffres et de petits outils, ils devront naturellement être autorisés par résolution ou à titre d'engagements de dépenses dûment autorisés. Par ailleurs, ledit Directeur devra numéroter chacun de ces coffres et tenir un registre identifiant l'ensemble de ces coffres, leurs numéros et l'identité du véhicule auquel chacun est associé.

De donner la directive à notre Directeur des Travaux publics de faire un inventaire général de tous les outils à la disposition de son département et qui doivent normalement demeurer au garage, et que tel inventaire soit tenu à jour.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-08-304 PROGRAMME PRIMEAU – SOUS-VOLET
1.1 – MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE
MUNICIPAL DE LA MRC DE LA VALLÉE-
DE-LA-GATINEAU**

ATTENDU QUE la ville de Gracefield a déposé une demande dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – sous-volet 1.1 concernant le projet d'amélioration des performances du système de traitement de l'usine de production d'eau potable;

ATTENDU QUE nous avons reçu en date du 6 février dernier, une confirmation que la problématique associée à notre projet est jugée prioritaire par le Ministère et que notre demande a été retenue à des fins d'aide financière au sous-volet 1.1;

ATTENDU QUE pour des travaux au sous-volet 1.1 (études et plans et devis), l'aide financière accordée est de 66,67%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

De mandater le Service de génie municipal de la MRCVG afin d'effectuer des appels d'offre pour chercher des professionnels pour les études, les plans et devis en regard avec le programme mentionné ci-haut.

Que des représentations soient faites au Ministère approprié et à notre député, Monsieur Robert Bussière, pour obtenir un remboursement de 80,0 % (comme le FIMEAU).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-08-305 COLLECTE SPÉCIALE DE DÉBRIS DE
MATÉRIAUX POUR LES CITOYENS
AYANT SUBIS UN SINISTRE EN LIEN
AVEC L'INONDATION**

CONSIDÉRANT que la résolution 2019-06-240 avait été adoptée à l'égard d'une collecte spéciale de débris de matériaux pour les citoyens ayant subis un sinistre en lien avec l'inondation;

CONSIDÉRANT qu'il n'était pas possible de respecter le budget fixé par ladite résolution et qu'il était plus économique de faire le tout avec nos propres employés et équipements;

CONSIDÉRANT que la direction générale, le comité de voirie et certains conseillers se sont montrés favorables à ce que le tout

soit fait par nos propres employés et équipements, ce qu'a effectivement fait la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'annuler ladite résolution 2019-06-240 et de ratifier la décision de la direction générale d'assurer, avec nos propres employés et équipements, la collecte spéciale de débris de matériaux pour les citoyens ayant subis un sinistre en lien avec l'inondation, laquelle collecte a eu lieu au courant des dernières semaines.

D'autoriser le paiement au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau de toutes sommes reliées à ladite collecte.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-306 REMBOURSEMENT – MONSIEUR MCAFEE

CONSIDÉRANT la demande faite par un citoyen;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de ne pas compenser la location d'un conteneur;

CONSIDÉRANT la volonté d'être équitable pour le reste de la réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

De rembourser la somme de 280,08 \$, taxes incluses, à Monsieur Pier-Luc McAfee.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-307 LOCATION D'UNE TENTE – FESTIVAL D'ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT la nécessité de louer une tente à l'avance pour le Festival d'été 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser la location d'une tente de 60 pieds par 120 pieds auprès de Labelle Tents Inc., pour un prix de 3 925,00 \$, plus les taxes applicables, et selon les autres termes et conditions mentionnés dans l'estimé numéro 2514 en date du 8 août 2019.

D'autoriser le paiement de 50,0% dudit montant dès maintenant, ceci étant une condition afin de pouvoir réserver ladite tente.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-308 SIGNATURE – CONTRAT DE STÉPHANIE ST-JEAN – FESTIVAL D'ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT la nécessité de réserver les chanteurs devant faire une prestation au Festival d'été 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'engager Madame Stéphanie St-Jean (représentée par UniForce Productions), laquelle fera un spectacle musical au Festival d'été 2020, le vendredi 24 juillet 2020, le tout pour le montant de 4 000,00 \$, plus les taxes applicables, et selon les autres termes et conditions mentionnés dans la copie du contrat jointe en annexe aux présentes.

D'autoriser le directeur général à signer ledit contrat.

En conformité avec ledit contrat, d'autoriser le paiement de 50,0% dudit montant à UniForce Productions, et ce dès maintenant, ceci étant une condition afin de pouvoir réserver ladite artiste.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-309 SIGNATURE – CONTRAT DE PATRICK NORMAN – FESTIVAL D'ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT la nécessité de réserver les chanteurs devant faire une prestation au Festival d'été 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'engager Monsieur Patrick Norman (représenté par Productions Hugues Pomerleau inc.), lequel fera un spectacle musical au Festival d'été 2020, le samedi 25 juillet 2020, le tout pour le montant de 14 000,00 \$, plus les taxes applicables, et selon les autres termes et conditions mentionnés dans un projet de contrat daté du 9 août 2019 et dont copie est jointe en annexe aux présentes.

D'autoriser le directeur général à signer ledit contrat.

En conformité avec ledit contrat, d'autoriser le paiement de 50,0% dudit montant à Productions Hugues Pomerleau inc., et ce dès maintenant, ceci étant une condition afin de pouvoir réserver ladite artiste.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-310 COMMANDITE – LES CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part des Chevaliers de Colomb dans une lettre en date du 11 juillet 2019;

CONSIDÉRANT le soutien des Chevaliers de Colomb à certaines activités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe

D'autoriser une commandite de 100,00 \$ aux Chevaliers de Colomb (Gracefield), pour leur tournoi de golf 2019.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-311 COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE 2019

CONSIDÉRANT la nécessité de former notre Directeur de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'autoriser notre Directeur de la sécurité incendie, Michael Gainsford, à participer au Colloque sur la sécurité civile 2019, lequel est organisé par le Ministère de la Sécurité civile (MSP) et lequel doit se tenir à Québec le 1^{er} et le 2 octobre 2019, ainsi que la demi-journée précolloque du 30 septembre 2019. La présente dépense est au montant de 350,00 \$ (ou 380,00 \$ si inscription après le 14 août 2019), plus les taxes applicables et plus les frais supplémentaires associés à la demi-journée précolloque. Sont également inclus dans la présente autorisation les frais de déplacement et les frais de restaurant.

Il est expressément convenu que ledit Directeur de la sécurité incendie bénéficiera gracieusement de la généreuse hospitalité de notre Directeur général et greffier.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Le 26 juillet 2019, par une lettre ici déposée au Conseil, le pompier Vincent Kelly a remis sa démission de ses fonctions.

Rapport des comités :

Conseiller Claude Gauthier : Le Comité des finances s'est réuni. À date, 63,0 % du budget est dépensé et un suivi des dépenses est assuré.

Conseiller Alain Labelle : Pour la RIAM, tout est ok et il y a beaucoup de développement en cours. De plus, les finances de l'organisme sont solides.

Maire Réal Rochon : Quant au Logement santé, il y a une nouvelle équipe en place et ils commencent les démarches pour se procurer des terrains.

Conseillère Katy Barbe : Les activités ont bien fonctionné et il y a eu une bonne participation. Les activités ont généré des profits ou furent équilibrés. La bibliothèque est fermée pendant les réparations. La piscine va fermer bientôt. La fête des voisins aura lieu le 18 août prochain à Northfield.

Conseiller Hugo Guénette : Nous avons reçu des félicitations pour des travaux effectués par la voirie. Nous avons procédé à une collecte spéciale pour aider les personnes inondées. Des travaux sont en cours quant aux chemins inondés et des remboursements auront éventuellement lieu quant à nos frais.

Conseiller Bernard Duffy : Quant au comité personnel, nous avons examiné les candidatures au poste de directeur général et une annonce aura lieu prochainement là-dessus. Nous devons bientôt combler un poste de directeur général adjoint et devons également éventuellement nommer un directeur à l'urbanisme. Cependant au niveau de l'urbanisme, il y a toujours la possibilité de sous-traiter certaines questions à des firmes spécialisées. Il faudra se doter d'une politique de délégation de dépenses et d'une politique d'achats. Au niveau de la sécurité civile, l'un de nos camions a des problèmes et il est possible qu'il faille faire affaires avec l'une des municipalités voisines. À l'OMH, la vérification a eu lieu et tout est en ordre. De plus, nous devons maintenir en bon état nos immeubles.

Période de questions :

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

Note au procès-verbal :

Dépôt de la liste de correspondance du 13 juin au 7 août 2019.

2019-08-312 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire et résolu,

De lever la séance, il est 20h20.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général adjoint
et greffier adjoint

Réal Rochon

Sylvain Hubert, notaire

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire